



Comité des transports

Procès-verbal

N° de la réunion : 06
Date : le 22 juin 2023
Heure : 09 h 30
Endroit : Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

Présents : Tim Tierney, conseiller et Président, Catherine Kitts, conseillère et vice-présidente, Jessica Bradley, conseillère, George Darouze, conseiller, Steve Desroches, conseiller, Sean Devine, conseiller, Laura Dudas, conseillère, Glen Gower, conseiller, Laine Johnson, conseillère, Wilson Lo, conseiller, Matt Luloff, conseiller, Ariel Troster, conseillère

-
1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le mercredi 28 juin 2023 dans le rapport 6 du Comité des transports.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le sous-comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le 21 juin 2023, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le sous-comité, est le 22 juin 2023, à 8 h 30.

Ce procès-verbal préliminaire contient un résumé des suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal définitif, comme la consignation des soumissions écrites ou verbales. Les votes et les avis contraires consignés dans le présent procès-verbal préliminaire demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal soit confirmé par le sous-comité. Le procès-verbal définitif sera publié en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du sous-comité et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.

2. Annonces/ activités cérémoniales

2.1 Les prix Bruce Timmermans

3. Déclarations d'intérêt

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Procès-verbal 5 du CT - le jeudi 27 avril 2023

Adopté

4.2 Procès-verbal 4 du CT - le lundi 14 avril 2023

Adopté

5. Réponses aux demandes de renseignements

5.1 TRC-2023-04-Centre de traitement pour le contrôle automatisé de la vitesse

5.2 OCC 2023-05 Préparation aux tempêtes des Services de la circulation

6. Présentation

6.1 Presentation from Ministry of Transportation: Highway 416 at Barnsdale Road Interchange – Preliminary Design and Environmental Assessment Study

Dossier ACS2023-PRE-TP-0006 - Rideau-Jock et Barrhaven-Ouest

Recommandation du rapport

Que le Comité des transports prenne connaissance du présent rapport.

Reçu

7. Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique

7.1 Étude d'évaluation environnementale du projet d'élargissement du chemin Coventry (du chemin Belfast au boulevard St-Laurent) – Énoncé des travaux

Dossier: ACS2023-PRE-TP-0005- Rideau-Rockcliffe

Recommandation du rapport

Que le Comité des transports approuve l'énoncé des travaux pour l'Étude d'évaluation environnementale du projet d'élargissement du chemin Coventry (du chemin Belfast au boulevard St-Laurent), comme le mentionne le présent rapport et l'explique en détail le document 1.

Adopté

7.2 Modifications apportées au Règlement sur l'utilisation et l'entretien des routes

Dossier: ACS2023-PRE-RHU-0026 - À l'échelle de la ville

Après la présentation, les membres du personnel suivants sont présents pour répondre aux questions :

- Chris Warren, spécialiste, Révision des règlements municipaux, Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique
- Rob Maclachlan, gestionnaire de programme, Emprises, Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique
- Jennifer Therkelsen, gestionnaire de programme, Application des

règlements municipaux, Direction générale des services de protection et d'urgence

- Alain Gonthier, directeur général, Travaux publics, Direction générale des travaux publics

Le Comité reçoit ensuite les intervenants suivants :

- William Van Geest, Écologie Ottawa
- Yasmine Hadid
- Angela Keller-Herzog, CAFES
- Raewyn Khosla, For Our Kids Ottawa/Gatineau
- Judith Haney
- Kathy Vandergrift
- Kate Veinot, Réseau de jardinage communautaire, Alimentation juste
- Kristi Ross, Alimentation juste
- Moe Garahan, Alimentation juste
- Jeff Collins
- Bill Brown
- Kari-Anne Murphy, Ottawa South Eco-Action Network
- Phillipa MacDonald
- Iola Price
- Heather McLeod Kilmurray
- Marianne Ariganello

Le Bureau du greffier municipal a reçu, versé à ses dossiers et distribué aux membres du Comité les observations écrites suivantes :

- Lettre de K. Vandergrift du 20 juin 2023
- Lettre de People's Official Plan Coalition du 20 juin 2023
- Lettre d'A. Keller-Herzog du 21 juin 2023
- Courriel de B. Brown du 21 juin 2023
- Courriel de G. Trejo du 21 juin 2023
- Lettre d'I. Price du 21 juin 2023
- Lettre de K. Moore du 22 juin 2023
- Courriel de C. Murray du 23 juin 2023

Le Comité adopte les recommandations du rapport dans leur version modifiée.

Directive au personnel (S. Devine, conseiller)

Que l'on demande au personnel de présenter un rapport sur la question de faire pousser des aliments sur l'emprise avant la fin du T2 de 2024, selon les renseignements reçus de Santé publique Ontario.

Recommandation du rapport

Que le Comité des transports recommande au Conseil:

1. les modifications apportées au Règlement sur l'utilisation et l'entretien des routes (n° 2003-498) et au Règlement sur les travaux routiers (n° 2003-445), comme décrites dans le présent rapport.

Adopté en version modifiée

Motion n° CT 2023-06-1

Proposé par C. Kitts

ATTENDU QUE, en ce qui concerne le rapport ACS2023-PRE-RHU-0026 intitulé *Modifications apportées au Règlement sur l'utilisation et l'entretien des routes*, les répercussions sur la gestion des actifs ont été fournies après la publication dudit rapport;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, en ce qui concerne le rapport ACS2023-PRE-RHU-0026, le Comité des transports accepte le rapport, tel que révisé, avec la section « Répercussions sur la gestion des actifs » révisée à la page 29 du rapport, libellée comme suit :

Les mises à jour proposées au Règlement sur l'utilisation et l'entretien des routes (n° 2003-498) de la Ville d'Ottawa ont plusieurs répercussions sur la gestion des actifs. Les éléments suivants mettent en évidence les répercussions spécifiques :

- *Intégration des pratiques exemplaires : Le personnel a tenu compte des pratiques exemplaires d'autres municipalités qui autorisent les aménagements paysagers, des boîtes à livres (bibliothèques) gratuites et des espaces temporaires d'exposition dans l'emprise de la ville. Le fait d'intégrer les approches concluantes d'autres administrations favorise le partage de connaissances et permet d'adopter des stratégies efficaces pour la gestion des actifs.*

- *Collaboration avec les entreprises de services publics : Les consultations menées avec les entreprises de services publics assurent que les modifications proposées n'entrent pas en conflit avec des projets de services publics actuels ou futurs. Cette collaboration réduit les perturbations potentielles des infrastructures de services publics, et encourage la coordination entre les efforts de gestion des actifs et les opérations liées aux services publics.*
- *Maintien des niveaux de service : L'objectif visé pendant l'intégration des nouveaux actifs consistait à s'assurer que cela ne diminuait pas la durée de vie utile et le niveau de service des actifs existants, et ne perturbait pas leur service ou leur facilité d'entretien. Cette approche préserve le rendement et la fonctionnalité des infrastructures municipales, ce qui évite des effets indésirables sur la prestation de services aux résidents et autres intervenants.*
- *Évaluation des risques pour les infrastructures : Le rapport tient compte des risques et éventuels dommages aux infrastructures qui se trouvent sur l'emprise. Cette évaluation aide à déterminer les vulnérabilités potentielles et à élaborer des stratégies pour atténuer les risques, et assurer ainsi la résilience et la longévité des actifs de la Ville.*
- *Limites des responsabilités de la Ville : Le rapport précise que la Ville ne garantira pas la réussite et n'assurera pas l'entretien des jardins résidentiels sur son emprise. Il souligne également que la Ville et les entreprises de services publics ne seront pas responsables de remplacer ou de rétablir un jardin résidentiel qui a été endommagé par l'installation d'infrastructures, les travaux d'entretien, les réparations, les opérations de déneigement ou les activités d'entretien des routes. Cela clarifie les limites des obligations de la Ville et réduit les responsabilités potentielles.*
- *Prise en compte de la gestion des eaux pluviales : Le rapport souligne qu'aucun jardinage ne sera permis sur le versant avant ou arrière d'un fossé en raison de son importance pour la gestion et le drainage des eaux pluviales. Cela assure que les modifications ou les empiétements dans la zone du fossé ne compromettent pas sa capacité à éliminer efficacement les eaux pluviales, et atténue ainsi le risque d'inondation et d'engorgement dans le quartier.*

- *Considérations ayant trait à la viabilité financière : Les modifications proposées, comme le fait de permettre le jardinage résidentiel, les boîtes à livres (bibliothèques) gratuites et les espaces temporaires d'exposition dans l'emprise, devraient inclure des considérations ayant trait à la viabilité financière. Le personnel devrait évaluer les coûts potentiels associés à la mise en œuvre et au maintien de ces activités, de façon à s'assurer qu'elles sont financièrement viables et qu'elles cadrent avec les contraintes budgétaires de la Ville. Cette évaluation va permettre de s'assurer que les modifications proposées soutiennent la viabilité financière à long terme tout en fournissant des options supplémentaires pour les résidents et les entreprises qui se trouvent dans l'emprise.*

Globalement, ces implications démontrent une approche proactive de la gestion des actifs, qui tient compte de la conformité, de la collaboration, des niveaux de service, des considérations financières, de l'évaluation des risques et de la protection des éléments d'infrastructures essentielles comme les systèmes de gestion des eaux pluviales.

Adopté

Motion n° CT 2023-06-02

Proposé par L. Johnson

ATTENDU QUE de nombreuses rues résidentielles dans le secteur urbain extérieur n'ont pas de trottoirs ni de bordures surélevées;

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a permis que l'herbe empiète sur les accotements de gravier;

ATTENDU QUE les résidents ont actuellement pour habitude de jardiner au bord de la chaussée;

ATTENDU QUE ces jardins n'ont pas gêné les résidents, les opérations de déneigement, le stationnement ou d'autres services municipaux;

ATTENDU QUE le fait de permettre des jardins au bord de l'emprise dans les zones urbaines et de les interdire dans les secteurs urbains

extérieurs crée un statut injuste et inéquitable, ce qui crée un fardeau supplémentaire pour les quartiers où la Ville n'a pas construit des égouts pluviaux, des bordures surélevées ou des trottoirs;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le rapport soit modifié comme suit : « Le jardinage résidentiel sera permis au bord de la chaussée là où il n'y a pas de bordure. »

Voix affirmative(s) (7): C. Kitts, J. Bradley, S. Devine, G. Gower, L. Johnson, W. Lo, et A. Troster

Voix négative(s) (4): T. Tierney, G. Darouze, S. Desroches, et M. Luloff

Adopté (7 à 4)

Motion n° CT 2023-06-03

ATTENDU QUE les changements proposés au Règlement sur l'utilisation et l'entretien des routes fourniront des occasions de jardinage résidentiel dans l'emprise et que, dans ce contexte, une liste des espèces végétales interdites sera nécessaire pour gérer efficacement les espèces envahissantes au niveau local;

ATTENDU QUE le personnel propose que la liste des espèces végétales interdites devant être incluse dans les modifications proposées au Règlement sur l'utilisation et l'entretien des routes (n° 2003-498) comprendra une référence à la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes*, L.O. 2015, chap. 22 et à la *Loi sur la destruction des mauvaises herbes*, L.R.O. 1990, chap. W.5 afin de couvrir les exigences interdisant certaines espèces végétales dans l'emprise de la Ville;

ATTENDU QUE les résidents ont demandé, dans le cadre du processus de consultation, que d'autres espèces végétales soient ajoutées à la liste des espèces interdites qui a été proposée, en citant à ce propos le rapport du vérificateur général de l'Ontario sur la gestion des espèces envahissantes, qui avait relevé des lacunes dans les espèces répertoriées dans la *Loi sur les espèces envahissantes* et la *Loi sur la destruction des mauvaises herbes*;

ATTENDU QUE la Ville a recommandé une liste des espèces à éviter de planter en raison de leurs tendances envahissantes, et que

d'autres espèces à interdire pourraient être ajoutées à cette liste, en attendant l'examen du personnel;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel d'inclure, dans le cadre des modifications proposées au Règlement sur l'utilisation et l'entretien des routes, une liste des plantes terrestres qu'il est interdit de planter dans les emprises, tirée de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes*, L.O. 2015, de la *Loi sur la destruction des mauvaises herbes*, L.R.O. 1990, chap. W.5 et du rapport du vérificateur général de novembre 2022 sur la gestion des espèces envahissantes, en plus des autres restrictions proposées dans le Règlement;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'on demande au personnel de mettre à jour la liste de temps à autre, au besoin;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'on demande au personnel de partager cette liste avec les pépinières et commerçants locaux.

Adopté

Motion n° CT 2023-06-04

Proposé par L. Johnson

ATTENDU QUE de nombreuses rues résidentielles dans le secteur urbain extérieur n'ont pas de trottoirs ni de bordures surélevées;

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a permis que l'herbe empiète sur les accotements de gravier;

ATTENDU QUE les résidents ont bâti et installé de petites bibliothèques gratuites près du bord de la route dans tout le quartier Collège;

ATTENDU QUE ces petites bibliothèques gratuites n'ont pas gêné les résidents, les opérations de déneigement, le stationnement ou d'autres services municipaux;

ATTENDU QUE le fait d'installer une petite bibliothèque gratuite à plus d'un mètre du bord de la route les rend inaccessibles, surtout en hiver, et est contraire à leur vocation;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le rapport soit modifié comme suit : « Aucune boîte à livres (bibliothèque) ne peut être installée à moins d'un demi-mètre (0,5 m) de la chaussée. »

Voix affirmative(s) (7): J. Bradley, S. Desroches, S. Devine, G. Gower, L. Johnson, W. Lo, et A. Troster

Voix négative(s) (4): T. Tierney, C. Kitts, G. Darouze, et M. Luloff

Adopté (7 à 4)

8. Direction générale des travaux publics

8.1 Programme de mesures temporaires de modération de la circulation – Mise à jour

Dossier: ACS2023-PWD-TRF-0005 - À l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Comité des transports prenne connaissance du présent rapport.

Reçu

8.2 Pouvoirs délégués d'installation de panneaux d'arrêt toutes directions suivant un examen de la sécurité des routes en service, et installation de panneaux à l'intersection des chemins 8th Line et Parkway

Dossier: ACS2023-PWD-TRF-0006 - À l'échelle de la ville

Recommandations du rapport

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver ce qui suit :

- 1. Que le directeur général des Travaux publics et le directeur des Services de la circulation se voient déléguer le pouvoir de faire installer des panneaux d'arrêt toutes directions aux intersections ne répondant pas aux critères justificatifs, aux conditions énoncées dans le présent rapport;**
- 2. Que la Direction générale des travaux publics rende compte chaque année au Comité des transports de l'exercice de ce pouvoir délégué;**
- 3. Que des panneaux d'arrêt toutes directions soient**

**installés à l'intersection des chemins 8th Line et Parkway,
comme il est décrit dans le présent rapport.**

Adopté

8.3 Rapport annuel 2022 du Service du stationnement

Dossier: ACS2023-PWD-RPS-0001 - À l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Comité des transports recommande au Conseil municipal:

**1. de prendre connaissance du Rapport annuel 2022 du
Service de stationnement.**

Adopté

9. Articles des conseillers

9.1 Conseiller G. Darouze Installation de panneaux d'arrêt toutes directions permanents à l'intersection du croissant Shauna, de l'avenue Evening Shadow et de la ruelle Ashley Cardill

Dossier: ACS2023-OCC-CCS-0075- Osgoode

Avec la dissidence du conseiller Devine.

Recommandation du rapport

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions permanents à l'intersection du croissant Shauna, de l'avenue Evening Shadow et de la ruelle Ashley Cardill.

Adopté

9.2 Conseiller G. Darouze Installation de panneaux d'arrêt toutes directions permanents à l'intersection des chemins Parkway et Blackcreek creek Road

Dossier: ACS2023-OCC-CCS-0076- Osgoode

Avec la dissidence du conseiller Devine.

Recommandation du rapport

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions permanents à l'intersection des chemins Parkway et Blackcreek.

Adopté

- 9.3 Conseiller G. Darouze Installation de feux de virage à gauche avancés et verts dans toutes les directions à l'intersection de la rue Bank et du chemin Mitch Owens.

Dossier: ACS2023-OCC-CCS-0084 - Osgoode

Recommandation du rapport

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver l'installation de feux de virage à gauche avancés et verts dans toutes les directions à l'intersection de la rue Bank et du chemin Mitch Owens.

Retiré

- 9.4 Conseiller R. Brockington Suppression de places de stationnement sur rue dans le secteur Hunt Club

Dossier: ACS2023-OCC-CCS-0080- River

Recommandation du rapport

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver que des places de stationnement sur rue soient supprimées, en raison de problèmes de sécurité, le long d'un petit tronçon des trois rues suivantes : la promenade Paul-Anka, la terrasse Pigeon et la promenade Uplands.

Adopté

- 9.5 Conseiller R. Brockington Aménagement de deux zones de sécurité communautaire dans le quartier Rivière

Dossier: ACS2023-OCC-CCS-0088 - Rivière

Recommandation du rapport

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver la désignation d'une zone de sécurité communautaire sur le chemin

Merivale (entre les avenues Carling et Kirkwood) et sur le chemin Walkley (de la promenade de l'Aéroport aux promenades Otterson et Springland) comme il est décrit dans le présent rapport.

Adopté

9.6 Conseiller S. Menard Programme de vélo partage

Dossier: ACS2023-OCC-CCS-0085 - À l'échelle de la ville

Recommandations du rapport

Que le Comité des transports recommande que le Conseil municipal approuve l'élaboration d'un programme de vélo-partage pendant la durée de ce mandat du Conseil, et que le Conseil municipal demande au personnel de :

- a. Mettre à jour l'information sur le partage de vélos qui a été rapportée en 2021 dans le cadre de la Stratégie de stationnement public pour vélos; et**
- b. Intégrer les constatations pertinentes des études actuelles menées par EnviroCentre et le Fonds d'action climatique d'Ottawa ainsi que par l'Association des transports du Canada sur les services de micromobilité partagée; et**
- c. Rendre compte au Comité des transports en 2025, avec des recommandations sur un modèle approprié de vélo-partage qui répondrait aux besoins de la Ville.**

Adopté

Motion n° CT 2023-06-05

Proposé par C. Kitts

ATTENDU QUE, après la publication de l'ordre du jour du Comité des transports, le conseiller Menard a soumis un rapport révisé aux fins d'examen qui comprend une modification du libellé de la recommandation du rapport;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la section Recommandation(s) du rapport du rapport ACS2023-OCC-CCS-0085 soit modifiée comme suit;

Que le Comité des transports recommande que le Conseil municipal demande au personnel de continuer à travailler à la mise au point d'un programme de vélo-partage pendant la durée de ce mandat du Conseil, et qu'il demande aussi au personnel de :

- a. **Mettre à jour l'information sur le partage de vélos qui a été rapportée en 2021 dans le cadre de la Stratégie de stationnement public pour vélos; et**
- b. **Intégrer les constatations pertinentes des études actuelles menées par EnviroCentre et le Fonds d'action climatique d'Ottawa ainsi que par l'Association des transports du Canada sur les services de micromobilité partagée; et**
- c. **Rendre compte au Comité des transports en 2025, avec des recommandations sur un modèle approprié de vélo-partage qui répondrait aux besoins de la Ville.**

Adopté

10. Points à huis clos

11. Information distribuée auparavant

11.1 Échangeur de l'autoroute 416 à la hauteur du chemin Barnsdale – Conception préliminaire et étude d'évaluation environnementale de portée générale du MTO

No du dossier: ACS2023-PRE-TP-0006 Rideau-Jock et Barrhaven-Ouest

No du dossier: ACS2023-PRE-TP-0006 - À l'échelle de la ville

12. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

12.1 Conseiller Lo – Mise hors service de la voie de virage à gauche réservée aux autobus à l'angle de la promenade Strandherd et de la promenade Crestway

13. Demandes de renseignements

13.1 CT-2023-05 Fermeture de la promenade Reine-Élisabeth – Débit de circulation et répercussions

Soumise par le conseiller T. Tierney

La promenade Reine-Élizabeth est un lien essentiel du réseau de transport de la Ville, qui va de l'avenue Laurier à la rue Preston. La promenade relie le centre-ville d'Ottawa au quartier résidentiel avoisinant, en plus d'accueillir les navetteurs du matin et de l'après-midi, car elle rejoint la promenade Prince of Wales et les secteurs au sud de la ville. Au cours de l'été 2022, de la fête du Canada à la fête du Travail, la Commission de la capitale nationale a fermé en tout temps la promenade Reine-Élizabeth au nord de l'avenue Fifth à la circulation normale en faveur du transport actif.

Habituellement, environ 10 000 véhicules circulent sur la promenade Reine-Élizabeth dans le secteur de l'avenue Fifth. En raison de la fermeture, ces automobilistes ont dû trouver d'autres itinéraires pour terminer leur trajet. En 2023, la Commission de la capitale nationale prévoit de fermer la promenade Reine-Élizabeth au nord de l'avenue Fifth 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h, de la fête du Canada à la fête du Travail. En 2022, la Ville d'Ottawa a mesuré le débit de circulation avant et après la fermeture.

Le personnel peut-il préparer une réponse pour la réunion de septembre du Comité des transports pour fournir des informations sur le débit de circulation de véhicules, de piétons et de cyclistes avec la fermeture en place ainsi que des précisions sur les conséquences de la fermeture sur les zones résidentielles avoisinantes au sud du pont Prétoria et sur les services d'urgence?

13.2 CT-2023-06- Promenade Reine-Élizabeth – Répercussions juridiques et opérationnelles

Soumise par le conseiller S. Desroches

La décision unilatérale de la Commission de la capitale nationale de modifier le statut de transport de la promenade Reine-Élizabeth a-t-elle une incidence sur l'obligation légale de la Ville d'Ottawa d'entretenir la chaussée fédérale en hiver à perpétuité, conformément à l'accord juridique conclu avant la fusion?

Le personnel de la Ville peut-il préciser quelles sont, le cas échéant, les répercussions juridiques ou opérationnelles de la décision pour la Ville d'Ottawa? Cet examen porterait sur la façon dont cette décision pourrait affecter l'obligation légale actuelle de la Ville d'entretenir à perpétuité la chaussée fédérale et les infrastructures y étant associées conformément à l'accord conclu avant la fusion.

13.3 CT-2023-07- Panneaux d'arrêt toutes directions et passages pour piétons – Exigences de la LAPHO

Soumise par le conseiller G. Gower

Le Conseil a approuvé des critères justificatifs pour l'installation des panneaux d'arrêts toutes directions en plus d'un processus de présélection et de sélection pour l'installation de passages pour piétons. Avant de procéder à l'installation, quelles sont les considérations liées à l'accessibilité piétonnière et aux exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)? Quel est l'effet des exigences de la LAPHO sur les politiques existantes approuvées par le Conseil?

13.4 CT-2023-08- Itinéraire pour camions

Soumise par le conseiller D. Brown

Bon nombre des communautés à la croissance la plus rapide d'Ottawa se trouvent dans des zones rurales de la ville. De plus, de nombreux grands entrepôts et d'autres entreprises ont commencé à s'établir dans le sud de la ville. Cette croissance a entraîné une augmentation de l'activité des véhicules utilitaires, particulièrement des camions lourds. Malgré l'évolution importante des modes d'utilisation, ces camions empruntent des itinéraires désignés qui n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi depuis de nombreuses années.

En effet, le dernier examen complet du réseau d'itinéraires pour camions de la ville date de 2005. De plus, il s'agissait davantage d'un processus d'harmonisation au lendemain de la fusion. Ce qui veut dire que la Ville d'Ottawa n'a en fait jamais effectué d'examen complet.

Cela a entraîné d'importants défis à relever pour de nombreuses communautés. La circulation des camions a été régulièrement pointée du doigt par la population comme étant un obstacle majeur au bien-être dans les zones rurales d'Ottawa; c'est particulièrement vrai à Manotick. Le passage d'un nombre trop élevé de gros véhicules dans les rues locales a des répercussions importantes sur le développement des entreprises, les changements climatiques, la santé, l'équité et d'autres questions de grande importance pour la Ville qui méritent d'être étudiées régulièrement. De plus, la circulation des camions dans les zones rurales a été citée de nombreuses fois dans les rapports « Ce que nous avons entendu » préparés par le personnel dans le cadre du nouveau Plan directeur des transports (PDT).

Le problème principal et urgent dans le sud de la ville concerne le nombre

insuffisant de ponts qui traversent la rivière Rideau. Ce faible nombre entraîne une augmentation considérable et disproportionnée de la circulation des camions sur certaines routes, ainsi qu'à proximité des ponts.

La politique 10 du PDT aborde l'approche municipale en matière d'examen du réseau des itinéraires pour camions. L'orientation approuvée par le Conseil prévoit que ce réseau d'itinéraires sera mis à jour après « la mise en œuvre de solutions pour résoudre le problème de l'achalandage interprovincial des camions dans le centre-ville ». Toutefois, cela ne tient pas compte de l'augmentation de la circulation de camions dans le sud de la Ville ni de ses répercussions sur les résidents de ce secteur.

À la lumière de ces renseignements, le personnel peut-il donner son avis sur les questions suivantes?

1. Quelles mesures seraient nécessaires pour retirer le tronçon de la rue Manotick Main situé entre le chemin Bankfield et le chemin Century, et le tronçon de la rue Bridge situé entre la rue Manotick Main et le chemin River, du réseau d'itinéraires pour camions de la Ville?
2. Quels seraient les coûts, les besoins en personnel, les délais, les avantages et les inconvénients associés à la réalisation d'un examen complet du réseau d'itinéraire pour camions visant à régler le problème de la circulation interprovinciale des camions?
3. À titre de comparaison, quels seraient les coûts, les besoins en personnel, les délais, les avantages et les inconvénients associés à la réalisation d'un examen partiel des itinéraires dans le sud de la ville, se concentrant sur les endroits où ils rejoignent les ponts qui traversent la rivière Rideau?

14. Autres questions

14.1 Motion -A. Troster - Sécurité à bicyclette sur l'avenue Gladstone

Proposé par A. Troster

Que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la réunion du Comité des transports du 22 juin 2023 conformément au paragraphe 89 (3) du Règlement de procédure afin que le personnel puisse commencer son examen dès que possible

ATTENDU QU'un résident a été grièvement blessé alors qu'il faisait du vélo sur l'avenue Gladstone le vendredi 16 juin 2023; et,

ATTENDU QUE l'avenue Gladstone est classée comme une route collectrice principale utilisée par les résidents pour la marche, le

vélo, la voiture et le transport en commun, en plus d'être un circuit désigné pour les camions et une route suggérée dans le réseau cyclable de la Ville avec un volume élevé de cyclistes; et,

ATTENDU QUE la vision du Plan d'action stratégique en matière de sécurité routière 2020-2024 de la Ville d'Ottawa est une stratégie globale et proactive visant à rendre les routes d'Ottawa sécuritaires pour tous les usagers, et que les usagers vulnérables de la route (piétons, motocyclistes et cyclistes) sont identifiés comme une priorité importante; et,

ATTENDU QU'une intensification importante est prévue dans ce secteur et que le PDT met l'accent sur la nécessité de répondre à la demande projetée de déplacements grâce à des modes de transport durables et économes d'espace; et,

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé une étude de faisabilité sur l'ajout d'installations cyclables sur l'avenue Gladstone de la rue Percy à la station Corso Italia dans le cadre de la mise à jour de la partie 1 du Plan directeur des transports 2023; et,

ATTENDU QU'une infrastructure réservée aux cyclistes ne peut pas être aménagée facilement dans l'emprise de l'avenue Gladstone sans modifications de la chaussée et une compréhension des répercussions pour les autres utilisateurs du couloir routier; et,

ATTENDU QUE les politiques 7-1 et 9-10 du PDT soulignent l'importance d'améliorer la sécurité et le confort des utilisateurs vulnérables par rapport aux conditions existantes, y compris des améliorations progressives et des solutions à moindre coût qui offrent un espace dédié aux utilisateurs vulnérables;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le personnel soit chargé de commencer le projet d'étude de faisabilité de la rue Percy à la station Corso Italia et de faire rapport au Comité des transports dès que possible, mais au plus tard au T3/T4 2024 avec des options pour mettre en place des installations cyclables le long de l'avenue Gladstone en tenant compte des points suivants, mais sans s'y limiter, les considérations de sécurité pour tous les usagers de la route, les considérations d'accessibilité, les opérations de feux de circulation, les opérations de transport en commun et le stationnement des véhicules à moteur;

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le personnel examine l'incidence de retirer l'avenue Gladstone entre la rue Preston et l'avenue Bronson du réseau routier désigné pour les camions;

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le personnel examine les options à court terme pour améliorer la sécurité des cyclistes à l'intersection de l'avenue Gladstone et de l'avenue Rochester, y compris, mais sans s'y limiter, la synchronisation des signaux, la signalisation ou les changements de marquage de la chaussée, et mette en œuvre les améliorations dès que possible.

Adopté

15. Levée de la séance

Prochaine réunion

24 août 2023.

La séance est levée à 13 h 24.

R. Ramos, Coordonnateur du
comité

Conseiller T. Tierney, Président